

Page de garde du dossier de l'épreuve n°2 du CAPPEI

(non incluse dans les 25 pages maximum)

COORDONNEES

Nom de naissance	<input style="width: 95%;" type="text"/>	Nom d'usage <i>(uniquement si différent)</i>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
Prénom	<input style="width: 95%;" type="text"/>	Niveau d'enseignement	<input type="radio"/> 1er degré <input type="radio"/> 2nd degré
Lieu épreuve	<input style="width: 95%;" type="text"/>	Département	<input type="radio"/> 18 <input type="radio"/> 28 <input type="radio"/> 36 <input type="radio"/> 37 <input type="radio"/> 41 <input type="radio"/> 45

MODULE DE PROFESSIONNALISATION DANS L'EMPLOI

- enseigner en SEGPA ou en EREA
 travailler en RASED
 coordonner une ULIS
 enseigner en unité d'enseignement (UE)
 enseigner en milieu pénitentiaire ou en centre éducatif fermé
 exercer comme enseignant référent (*)

() module accessible uniquement après une expérience professionnelle de 2 ans comme enseignant du 1er degré ou 2nd degré de l'enseignement public, en qualité de titulaire ou contractuel employé par contrat à durée indéterminée dans les écoles, dans les établissements scolaires, dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement.*

INFORMATIONS IMPORTANTES

Composition du dossier : 25 pages maximum

- sélection de documents choisis par le candidat pour étayer sa pratique professionnelle ;

- texte rédigé par le candidat dans lequel il justifie et commente son choix documentaire pour faire valoir la cohérence de son action.

Charte graphique :

- Police Arial "12"
- Marges "2 cm"
- Interligne "1,5"
- Numérotation des pages
- Recto/verso
- Agrafé non relié

Le dossier doit être adressé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple, au plus tard le **lundi 16 avril 2018**, le cachet de la poste faisant foi

Pour le 2nd degré, à l'adresse suivante : Rectorat – DEC3 21 rue Saint-Étienne 45043 ORLEANS Cedex 1	Pour le 1 ^{er} degré, à la DSDEN d'exercice, voir adresses ci-contre :	D.S.D.E.N du CHER Cité Condé Rue du 95 ^{ème} de ligne – BP 608 18016 BOURGES CEDEX ☎ 02.36.08.20.00	D.S.D.E.N d'EURE ET LOIR 15 place de la République CS 70527 28019 CHARTRES CEDEX ☎ 02.36.15.11.00	D.S.D.E.N de l'INDRE 110 rue Grande BP 507 36018 CHÂTEAURoux CEDEX ☎ 02.54.60.57.00
		D.S.D.E.N d'INDRE ET LOIRE 267 rue Giraudeau CS 74212 37042 TOURS CEDEX 1 ☎ 02.47.60.77.60	D.S.D.E.N du LOIR ET CHER 1 avenue de la Butte CS 94317 41043 BLOIS CEDEX ☎ 02.34.03.90.20	D.S.D.E.N du LOIRET 19 rue Eugène Vignat 45043 ORLÉANS ☎ 02.38.24.29.00

Dossier : 5 exemplaires papier avec page de garde et annexes, impérativement en recto/verso agrafé non relié
 1 exemplaire sur clé USB, avec page de garde et annexes, sur un seul fichier PDF
 Identifier la clé : «CAPPEI 2018 + n° département + nom naissance»